



# Stratégie de la pêche côtière en province Sud

30 octobre 2024

Centre administratif de la province Sud

Objectif de l'atelier : Dans le cadre de la déclinaison à l'échelle de la province Sud des recommandations issues des assises territoriales de la pêche professionnelle côtière de novembre 2022, un premier atelier s'est tenu en décembre 2023. Cet atelier a permis de prioriser les actions à entreprendre selon les grands enjeux identifiés. Douze fiches actions ont été élaborées, détaillant les pilotes, les structures ressources, et, dans la mesure du possible, la méthodologie pour mener à bien chaque action.

L'atelier d'octobre 2024 s'inscrit dans cette démarche continue. Il s'est concentré sur les actions qui n'ont pas été traitées lors du premier atelier et aboutira à l'élaboration d'une quinzaine de nouvelles fiches actions, suivant la même méthodologie rigoureuse. Cette approche garantit une couverture exhaustive des recommandations initiales et assure un suivi structuré et cohérent des initiatives engagées.

Plénière (8h00 à 9h00) : Présentation des données 2023 de la filière pêche côtière en province Sud - détail des fiches actions à travailler en sous-groupe par grands enjeux et méthodologie

Ateliers thématiques (9h15-11h40) :

- La pérennité de la pêche professionnelle (T Tiburzio)
- Un revenu suffisant pour les pêcheurs (G Guillaume)
- La durabilité des ressources marines (J Pages)
- Un cadre réglementaire optimisé (D Labiau)

11h40 à 12h : Restitution du travail des groupes en plénière, remerciements et clôture

## INTRODUCTION

L'atelier a été ouvert par le Philippe Blaise, 1<sup>er</sup> vice-président de la province Sud.

Dans la continuité d'un premier atelier de la transition écologique et économique sur la pêche côtière en province Sud qui s'était tenu en décembre 2023, le deuxième rendez-vous organisé ce mercredi poursuit les travaux engagés précédemment. Son objectif est d'établir les priorités concernant les

enjeux cruciaux tels que la pérennité de la pêche professionnelle, un revenu adéquat pour les pêcheurs, la durabilité des ressources marines et l'optimisation du cadre réglementaire.

Philippe Blaise, le 1er vice-président de la province Sud explique : « *Ces ateliers visent à organiser des échanges entre l'administration, les professionnels, les partenaires et les chambres consulaires afin d'ajuster les dispositifs mis en place par la Province, c'est-à-dire les aides, les procédures administratives, les modifications du code de l'environnement.* »

Les avis qui émaneront de cet atelier sont importants a-t-il ajouté « *parce que ça permet d'avoir une administration qui est au plus près des réalités du quotidien des professionnels et que les textes, les décisions, les procédures que nous mettons en place correspondent vraiment aux attentes des professionnels.* »

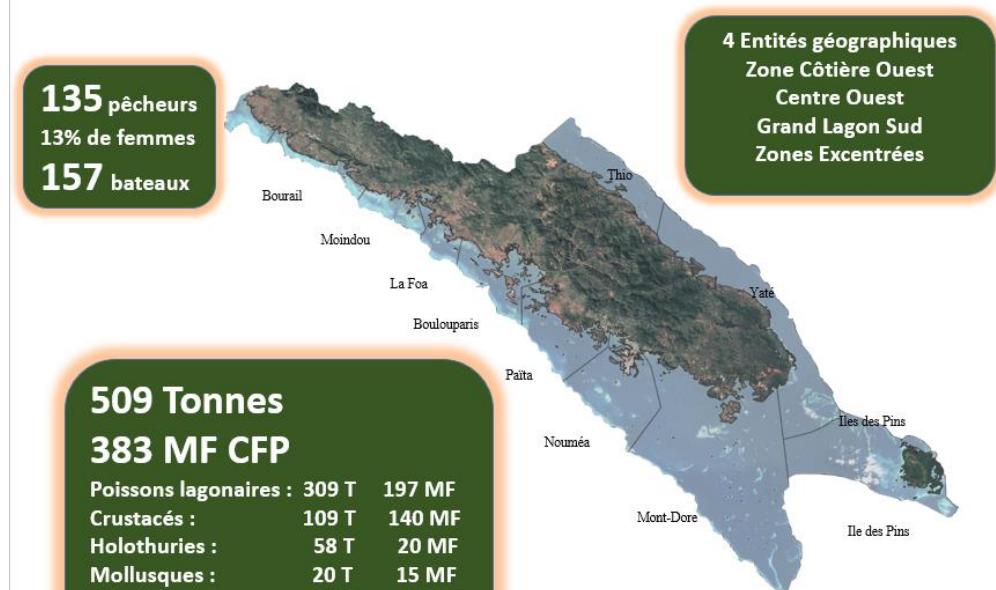
En raison des compétences provinciales, l'enjeu majeur est non seulement la « *maîtrise des ressources* » mais aussi le « *développement économique* ». Le tout est de trouver « *un juste équilibre entre la protection de la ressource et le maintien de l'activité rentable* », a souligné Philippe Blaise.

La crise économique et les destructions massives d'emplois depuis le mois de mai ont accentué les problématiques déjà existantes. Une situation qui génère de nouveaux comportements constate le premier vice-président « *De plus en plus de plaisanciers pêchent pour se créer des revenus de substitution. Nous devons tenir compte de ce phénomène de « pêche informelle » et nous ajuster* »

Ce travail de concertation doit aboutir *in fine* à l'élaboration d'une stratégie de la pêche côtière en province Sud dont l'adoption sera soumise au vote de l'assemblée en juin 2025

## CONTEXTE

### LA PÊCHE CÔTIÈRE EN PROVINCE SUD ( Chiffres 2023)



DDDT- ATEE Stratégie pêche côtière en province Sud – 30/10/2024

La moyenne d'âge des patrons est de 51 ans et l'effectif global des marins incluant les patrons et les équipages est de l'ordre de 200 personnes.

Par ordre de volume de captures des poissons lagonaires on a les mullets (70T), le maquereau (54T), les perroquets (41T), le dawa (38T), le bec de canne (14T) et les bossus (23T)  
Les mollusques sont composés de troca (7T) et du poulpe (1,3T)  
Les crustacés avec le crabe de palétuvier (77T) et les langoustes, popinées et cigales (9,6T)

## SOUTIEN PROVINCIAL AU SECTEUR PÊCHE CÔTIÈRE (2023)

### Outils et leviers support de la stratégie provinciale

- **Base de données BIP<sup>2</sup>. Indicateurs technico économiques**
- **Le Code de l'environnement**
- **Le Codes des aides à l'économie maritime**

### Service Prévention de Proximité et Accompagnement Technique

#### Service de la Connaissance et de la Stratégie

##### Aides à l'investissement et emploi (4,9MF)

Aide à la Fédération des Pêcheurs Professionnels P Sud (4,2MF)

Aide au RUAMM (79 bénéficiaires, 3,5 MF)

Aides aux carburants (84 bénéficiaires, 24 MF)

Aides aux études – Financement PROTEGE UE

DDDT- ATEE Stratégie pêche côtière en province Sud – 30/10/2024

Il convient d'insister sur l'importance du dispositif de collecte des données de la pêche qui alimente une application métier « BIP<sup>2</sup> » et qui permet d'une part de produire des indicateurs techniques, économiques et sociaux de la filière pêche côtière et d'autre part de nourrir les réflexions sur l'adaptation des mesures réglementaires via le code de l'environnement et les mesures de soutien au travers du code des aides pour le secteur maritime.

#### Déroulé de l'atelier :

Dans le contexte socio-politique et les événements de mai 2024 limitant les déplacements et afin de garantir une participation aussi large que possible et de permettre à chacun d'apporter sa contribution, il a été décidé de mettre à disposition les fiches actions qui seront travaillées lors de l'atelier via un lien Sud Box : <https://sudbox.psud.nc/index.php/s/yuSESJZz9FpxXsu>

4 sous-groupes avec un référent animateur ont été constitués

G1 : Pérennité pêche professionnelle : T Tiburzio

*Assurances - Organisation d'une démarche de négociation collective*

*Caisse Garantie intempéries et avaries (CGIA) - système de mutualisation des risques*

*Missions de la FPPCPS – améliorer sa représentativité*

G2 : Durabilité de la ressource : J Pagès

*Approches locales de gestion par pêcherie – Entité Territoriale Homogène*

*Circuits de distribution des produits de la mer*

*Label « Pêche Responsable »*

*Suivi des événementiels aidés par la P Sud*

G3 : Un revenu suffisant pour les pêcheurs: G Guillaume

*Coopérative de pêche et d'approvisionnement de matériel d'accastillage*

*Révision de l'aide aux carburant*

*Cadre pour la pêche professionnelle à pied*

G4 : Cadre réglementaire optimisé : D Labiau

*Dispositif Simplifié à l'emploi (DES)*

*Rôle d'équipage et Autorisation de pêche côtière*

*Fiscalité : Taxe Générale à la consommation TGC, Bénéfice Industriels et Commerciaux BIC et*

*Bénéfices Agricoles BA*

*Harmonisation des codes de l'environnement des provinces*

## 1/- RESTITUTION DES ATELIERS



Synthèse des fiches actions uniformisées :

### 1. Favoriser l'adhésion des pêcheurs à la FPPCPS

Objectif : Garantir la pérennité de la pêche côtière professionnelle en renforçant l'adhésion à la fédération.

Actions principales :

- Sensibilisation via événements ciblés, démonstrations, et communications actives.
- Organisation de mémos et bilans d'activités pour inciter les non-adhérents.
- Déploiement de référents par zone pour relayer les contraintes locales.

Freins : Manque d'intérêt perçu chez certains pêcheurs, surtout isolés.

Pilotage : FPPCPS, Province Sud, et autres partenaires.

### 2. Mutualiser les achats pour réduire les coûts

Objectif : Réaliser des économies par des achats groupés de matériel de pêche.

Actions principales :

- Recenser les besoins des pêcheurs pour le matériel et les bateaux.
  - Négociations avec fournisseurs et transitaires pour des réductions de coûts (30-35 % observés).
- Freins : Inclure tous les pêcheurs, pas seulement les membres.  
Pilotage : FPPCPS et Province Sud.

### 3. Révision de l'aide aux carburants

Objectif : Ajuster l'aide pour mieux refléter les métiers et typologies de pêche.

Actions principales :

- Analyser les données de consommation sur cinq ans.
- Réviser le code de l'environnement pour inclure les modifications.

Freins : Complexité de collecte et d'analyse des données.

Pilotage : Province Sud avec soutien des fédérations.

### 4. Statut de pêcheur professionnel à pied

Objectif : Créer un groupe de travail pour clarifier et formaliser ce statut.

Actions principales : Identifier les parties prenantes et coordonner avec les calendriers législatifs.

Freins : Opposition possible des pêcheurs professionnels.

Pilotage : Province Sud.

### 5. Suivi des événementiels soutenus par la Province Sud

Objectif : Collecter des données sur les événements aidés par la Province Sud.

Actions principales :

- Recenser les événements et structures associatives impliquées.
- Intégrer des obligations de suivi dans les conventions.

Freins : Adhésion des structures associatives.

Pilotage : Observatoire des Pêches Côtierées et Province Sud.

### 6. Label Pêche Responsable

Objectif : Promouvoir un label garantissant des pratiques durables et traçables.

Actions principales :

- Augmenter le nombre de labellisés avec un soutien financier.
- Sensibilisation auprès des consommateurs et pêcheurs via ambassadeurs.

Freins : Faible valorisation perçue par les pêcheurs.

Pilotage : CAP NC, fédérations, et agences provinciales.

### 7. Circuits de distribution et mise en marché

Objectif : Améliorer la commercialisation des produits de la pêche côtière.

Actions principales :

- État des lieux des circuits de distribution et des comportements des consommateurs.
- Simplification des réglementations entre provinces.

Freins : Financements et harmonisation des pratiques.

Pilotage : CAP NC, fédérations, agences provinciales.

## 8. Utilisation partagée des navires

Objectif : Permettre l'usage occasionnel de navires entre patrons pêcheurs.

Actions principales : Création d'un statut d'armateur avec cadre réglementaire adapté.

Freins : Risques liés à l'usage de navires non homologués (NUP).

Pilotage : Province Sud et DAM NC.

## 9. Dispositif Simplifié à l'Emploi (DSE)

Objectif : Simplifier l'embauche et la déclaration des marins occasionnels.

Actions principales : Promotion et accompagnement pour l'usage du DSE, notamment par outils numériques.

Freins : Faible connaissance et adhésion au dispositif.

Pilotage : Fédérations, CAP NC, et partenaires territoriaux.

## 10. Fiscalité : TGC, BIC et BA

Objectif : Simplifier et ajuster le régime fiscal des pêcheurs.

Actions principales :

- Pérenniser l'exonération de la TGC pour les matériels de pêche.

- Transition des pêcheurs du régime BIC vers le BA (bénéfices agricoles).

Freins : Complexité administrative et opposition des services fiscaux.

Pilotage : CAP NC et fédérations.

## 11. Harmonisation des codes de l'environnement

Objectif : Uniformiser les réglementations entre provinces.

Actions principales : Recréer un comité « Pays » d'harmonisation des codes de l'environnement

Freins : Divergences entre provinces et absence de cadre institutionnel.

Pilotage : Comité interprovincial.

## 12. Assurances pour les pêcheurs

Objectif : Faciliter l'accès à des assurances adaptées pour les bateaux de pêche.

Actions principales : Identifier les prestataires locaux et proposer des solutions mutualisées.

Freins : Coût élevé et faible disponibilité des offres.

Pilotage : CAP NC et fédérations.

## 13. Caisse de garantie intempéries et avaries

Objectif : Créer une caisse pour indemniser les pertes dues aux accidents climatiques.

Actions principales :

- Consultation des pêcheurs pour définir les critères d'indemnisation.

- Étudier des modèles de financement collaboratif.

Freins : Financements élevés nécessaires.

Pilotage : Fédération et CAP NC.

## 3/-LES POINTS SAILLANTS ET RÔLE PRO ACTIF DE LA PROVINCE-SUD

Plusieurs points saillants ressortent des restitutions, avec des recommandations qui impliquent un rôle proactif que pourrait tenir la province Sud. Aperçu synthétique :

#### 1. Adhésion des pêcheurs à la fédération (Fiche 1)

Problématique : Le faible taux d'adhésion limite la représentativité et l'impact de la fédération.

Rôle de la Province : Soutenir activement les campagnes de sensibilisation, organiser des événements locaux avec la Fédération, et promouvoir les avantages de l'adhésion via des aides ciblées ou une communication renforcée.

#### 2. Révision de l'aide aux carburants (Fiche 3)

Problématique : Les aides ne reflètent pas les spécificités des différents métiers de pêche.

Rôle de la Province : Financer et piloter des analyses de données détaillées sur les typologies de pêche, puis adapter le dispositif en collaboration avec la Fédération pour plus d'équité et d'efficacité.

#### 3. Label Pêche Responsable (Fiche 6)

Problématique : Faible nombre de labellisés et méconnaissance du label par les consommateurs.

Rôle de la Province : Allouer des subventions pour couvrir une part plus importante des audits, collaborer avec les acteurs commerciaux pour sécuriser des débouchés avantageux pour les pêcheurs labellisés, et organiser des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs.

#### 4. Mise en marché et harmonisation réglementaire (Fiches 7 et 11)

Problématique : Difficulté d'accès aux marchés et incohérences réglementaires entre provinces.

Rôle de la Province : Soutenir la création d'une interprofession pour les produits de la mer, simplifier les réglementations et assurer leur harmonisation entre provinces, notamment sur le permis de navigation.

#### 5. Fiscalité et exonérations (Fiche 10)

Problématique : Complexité du régime fiscal (BIC) et faible recours à l'exonération de la TGC.

Rôle de la Province : Appuyer les demandes de transition vers le régime BA, simplifier les démarches administratives pour l'exonération de la TGC, et défendre la priorisation de la pêche dans les politiques fiscales.

#### 6. Assurances et caisse de garantie (Fiches 12 et 13)

Problématique : Faible accessibilité aux assurances adaptées et manque de mécanisme d'indemnisation en cas de sinistre.

Rôle de la Province : Faciliter les discussions avec les assureurs locaux, cofinancer une caisse de garantie en partenariat avec les fédérations et autres institutions, et s'inspirer de modèles existants (comme le FICE).

#### 7. Statut des pêcheurs professionnels à pied (Fiche 4)

Problématique : Flou juridique et potentielle opposition des parties prenantes.

Rôle de la Province : Lancer et coordonner le groupe de travail en veillant à inclure toutes les parties prenantes, y compris les pêcheurs à pied non professionnels.

## 8. Mutualisation des achats (Fiche 2)

Problématique : Fragmentation des commandes et manque d'économies d'échelle.

Rôle de la Province : Encourager la fédération à négocier des accords-cadres avec les fournisseurs, offrir un soutien logistique ou financier pour les commandes groupées, et promouvoir une participation élargie.

### Recommandations clés pour la Province

1. Leadership dans la coordination interprovinciale : Établir des mécanismes d'harmonisation des réglementations et des aides (p. ex., permis de navigation, aide aux carburants).
2. Investissement stratégique : Allouer des financements ciblés pour des initiatives structurantes (labellisation, mutualisation des achats, soutien aux assurances).
3. Accompagnement technique : Renforcer l'accès aux données fiables pour les décisions (observatoires, analyses de typologies) et soutenir les démarches administratives des pêcheurs.
4. Promotion de la durabilité : Valoriser les pratiques durables (labels, gestion des ressources) et sensibiliser à leur importance auprès des acteurs locaux.
5. Dialogue renforcé avec les acteurs : Collaborer étroitement avec la fédération, les pêcheurs et les partenaires institutionnels pour co-construire les solutions.

Ces recommandations placent la Province au cœur des actions stratégiques pour structurer et dynamiser la pêche côtière, tout en assurant une gestion durable des ressources et un meilleur soutien aux professionnels.

Le travail de réflexion a été réalisé sur un plan d'action complexe pour une stratégie de pêche côtière en Province Sud, impliquant une diversité d'acteurs motivés.

## CONTACT

Direction du Développement Durable des Territoires

Bureau de la Stratégie

[3dt.contact@province-sud.nc](mailto:3dt.contact@province-sud.nc)